



Rapport d'Activité 2018

Union Régionale
des Masseurs-Kinésithérapeutes
Libéraux de Bretagne

13E Bd Solférino 35000 Rennes - Tél.: 02 99 84 15 16

Sommaire

L'Edito du Président	3
-----------------------------	---

L'URPS MKLB	4
--------------------	---

La Profession de Masseur-Kinésithérapeute

Présentation de l'URPS MKLB

Les Missions

Budget 2018

L'activité

Nos projets URPS

Représentation dans les Instances	15
--	----

Instances Régionales de la Démocratie Sanitaire

Instances Territoriales de la Démocratie Sanitaire

Les Organisations Territoriales

Autres Instances et Groupes de Travail

L'Interprofessionnalité	19
--------------------------------	----

L'Inter-URPS

L'Association GECO Lib'

L'Edito du Président

Sur la lancée de 2017, l'URPS MKLB a poursuivi son développement et a représenté les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux Bretons dans les différentes instances régionales.



Au niveau de la région Bretagne, l'année 2018 aura été marquée par la mise en place des PTA (Plateformes Territoriales d'Appui), le lancement officiel du déploiement des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) sans oublier l'actualisation du Zonage concernant notre profession.

Nous avons réaffirmé notre volonté de nous impliquer dans les projets pluriprofessionnels (Inter-URPS, GECO Lib) et plus précisément dans les campagnes de Santé Publique comme le « Moi(s) sans Tabac », la sensibilisation des Professionnels de Santé Libéraux et des Patients à l'importance de la vaccination, ou encore, dans l'expérimentation « Challenge Mobilité » permettant l'utilisation et l'évaluation d'outils numériques par des équipes de Professionnels de Santé Libéraux.

Nous avons intensifié notre communication vers nos mandants mais également en direction de nos futurs confrères lors d'une intervention à l'IFMK de Brest.

Nos participations au Salon Rééduca 2018 (Paris) et au premier Congrès National des URPS MKL (Lyon) auront été l'occasion d'échanger et de mutualiser sur les dossiers communs avec les autres régions.

Enfin, concernant notre projet de Plateforme Régionale de Garde Respiratoire, nous avons déposé (fin juillet 2018) à l'ARS Bretagne une lettre d'intention pour répondre à un appel à projet Article 51 « Innovation en Santé » permettant le financement d'expérimentations.

Après un premier refus de l'ARS d'instruire notre projet, nous avons eu finalement la bonne surprise pour la fin d'année d'être « repêchés ».

Des réunions concernant ce projet doivent d'être organisées dans les prochains mois : l'année 2019 promet donc d'être soutenue...

Olivier DARTOIS, Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by several loops and a final stroke.

L'URPS MKLB

La Profession de Masseur-Kinésithérapeute

En 2018, il a été recensé 3 526 Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux (MKL) dans la région Bretagne.

Avec 13 Masseurs-Kinésithérapeutes pour 10 000 habitants, la démographie professionnelle en Bretagne est légèrement supérieure à la moyenne nationale (12,4 pour 10 000 habitants). On observe une féminisation et un rajeunissement progressifs de la profession.

Les Masseurs-Kinésithérapeutes exercent très majoritairement en libéral : c'est le cas de 80 % d'entre eux en 2016, dont les trois quarts de manière exclusive. En seize ans, cette part de professionnels exerçant en libéral (ou exerçant une activité mixte, c'est-à-dire à la fois libérale et salariée) a augmenté de 3 points. Les professionnels libéraux ou mixtes exercent principalement en cabinet individuel. Toutefois, l'exercice en groupe ou en société s'est beaucoup développé : 42 % des masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes exercent en groupe ou en société en 2016 contre 30 % en 2000.

Il est annoncé dans les années à venir une forte augmentation du nombre de MK en France.

Présentation de l'URPS MKLB

Le siège social de l'URPS MKLB se situe à « **la Maison des URPS** » au 13 E Boulevard Solférino à Rennes.

La Maison des URPS est constituée sous forme de SEP (Société en participation) avec le partenariat financier des URPS Pharmaciens, Infirmiers et Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux de Bretagne. Une chargée de gestion à temps plein en assure l'administration.

La maison regroupe les URPS de différentes professions : Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Pédiatres-Podologues, Orthophonistes, Sages-Femmes, Orthoptistes et Biologistes.

L'URPS MKLB est composée de 15 élus MKL répartis dans tous les Territoires de Démocratie en Santé (TDS) ainsi que d'une chargée de mission salariée à temps plein.



Les Membres du Bureau

Olivier DARTOIS, Président (TDS 5)
Tristan MARECHAL, Vice-Président (TDS 4)
Matthieu SAINT CAST, Secrétaire (TDS 7)
Agnès AUBERT, Secrétaire adjoint (TDS 7)
Elena LE COLLEN, Trésorier (TDS 5)
Sterenn HOUEL, Trésorier adjoint (TDS 1-2)

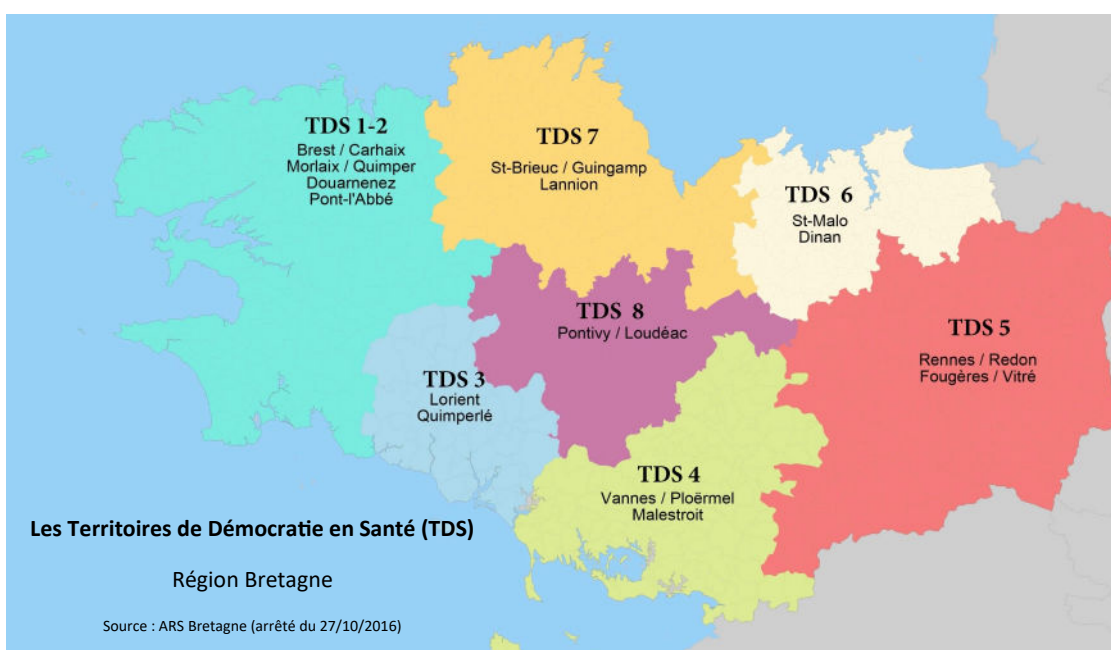
Chargée de mission:

Virginie MORIN

Les Membres de l'Assemblée:

Elisabeth BOUCHER (TDS 3)
Serge COLOMBEL (TDS 5)
Adeline KERVAREC (TDS 1-2)
Yves LABBE (TDS 5)
Rozenn LAURENT (TDS 7)
Yann LE HOUEROU (TDS 1-2)
Stéphane MASSON (TDS 7)
Marie PERSON (TDS 5)
Magalie TURBAN-GROGNEUF (TDS 6)

MKL missionnés par l'URPS (TDS 8) : Catherine FOUCHEZ et Mickael MEUROU



Les Missions

Les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale et participent notamment :

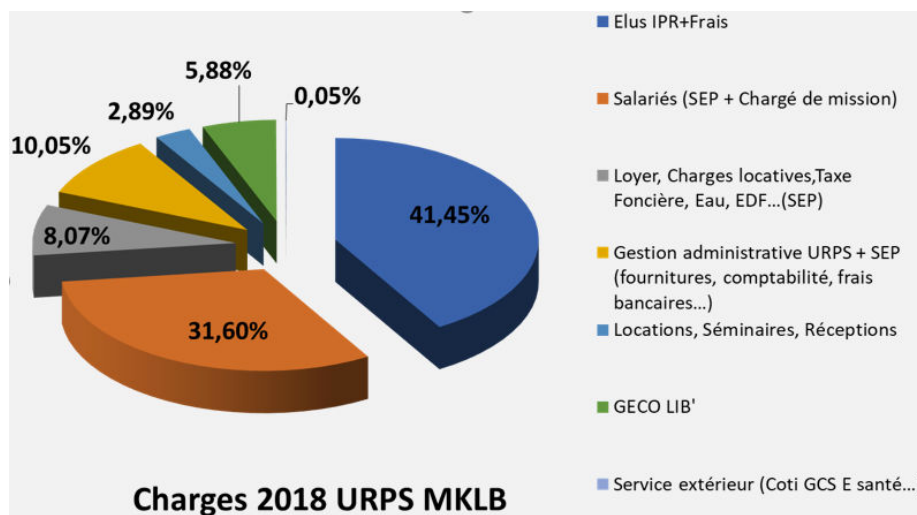
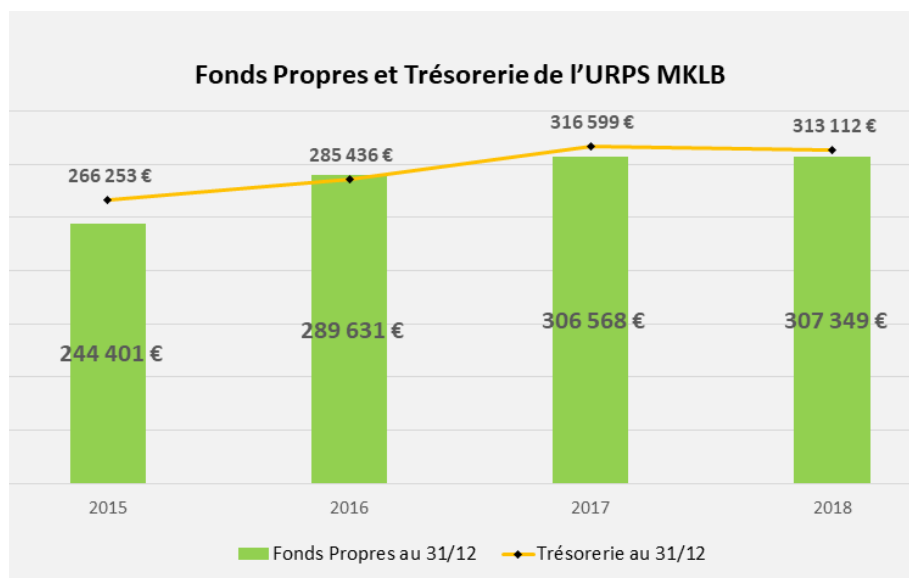
1. A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.
2. A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).
3. A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
4. A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
5. A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins.
6. Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
7. A la mise en œuvre du développement professionnel continu (DPC).

Budget 2018

En 2018, l'URPS MKLB a perçu **une dotation de 167 438,63 €**.

Elle correspond aux cotisations obligatoires CURPS (Cotisation Union Régionale des Professionnels de Santé) prélevées chaque année sur les revenus des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne (0,1% des revenus) par les URSSAF.

Recettes	Dotation	167 439 €
	Divers	3 294 €
		170 733 €
Charges		169 953 €
Résultat		780 €

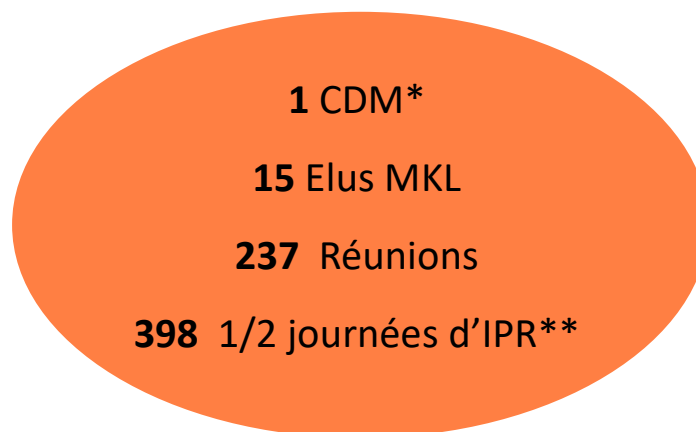


L'activité

Le poste de chargée de mission permet d'assurer la gestion administrative, la conception et le suivi des projets de l'URPS MKLB en partenariat avec les élus de l'URPS.

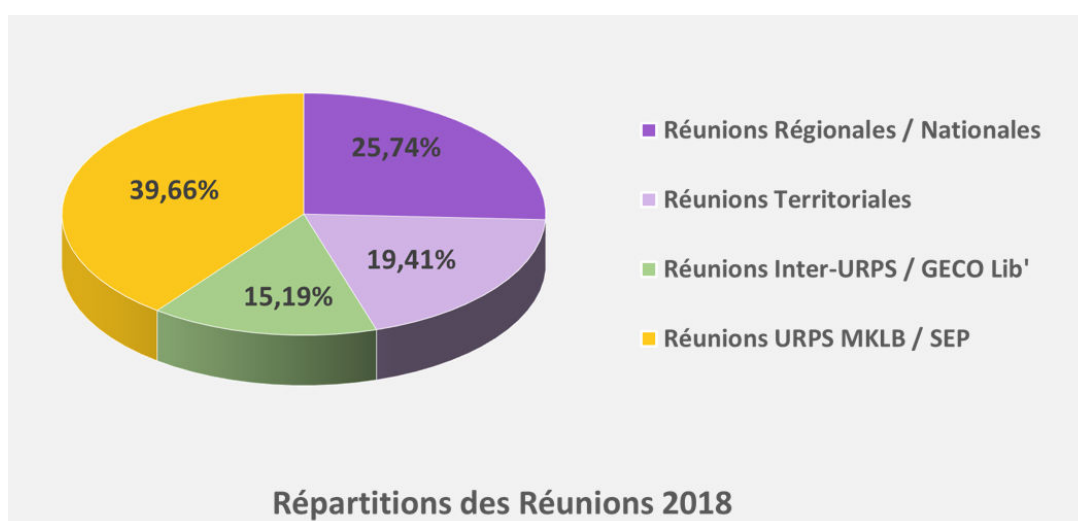
La chargée de mission participe également aux projets de l'Inter-URPS et de l'Association GECO Lib' (facilitations, participation aux instances...).

3 Assemblées Générales et 3 réunions de bureau ont été organisées au cours de l'année 2018.



(*) Chargé(e) de Mission salarié(e)

(**) Indemnité de Perte de Revenu



Nos projets URPS

La Commission Communication

La commission communication mise en place au sein de l'URPS est constituée de 4 élus.

Elle se réunit régulièrement pour travailler sur les newsletters à destination des mandants.

Deux newsletters ont été rédigées par l'URPS MKLB (Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne) en 2018 : elles ont été envoyées par courrier à l'ensemble des MKLB et sont également téléchargeables sur le site internet de l'URPS.

Ci-dessous, vous trouverez le contenu des newsletters :

NEWSLETTER N°4 (JANVIER 2018)

Actualités

- La messagerie sécurisée
- Elaboration du 2ème Plan Régional de Santé (PRS 2)
- Agression dans l'exercice
- Nouveautés sur le site internet de l'URPS

Exercice conventionnel

- Règlement de sécurité incendie
- Organismes professionnels des MKL DPC

Les projets en bref

- Projet de gardes respiratoires
- ROR



NEWSLETTER N°5 (SEPTEMBRE 2018)

Actualités

- Projet de plateforme régionale de gardes respiratoires
- L'IFMK de Rennes recherche des terrains de stage en libéral
- Le RGPD
- La messagerie sécurisée de santé
- Le Dossier Médical Partagé (DMP)
- Elaboration du nouveau zonage MK

Exercice conventionnel

- Comment organiser son activité non conventionnée pour un MKL
- Diversifiez votre activité : lancez-vous dans l'activité physique adaptée (APA)
- Aide aux professionnels de santé
- Formations aux soins d'urgence
- GECO LIB'



LE SITE INTERNET



www.urps-mk-bretagne.org

Le site internet a été actualisé en 2018 pour permettre aux mandants et aux partenaires de retrouver toute l'actualité de l'URPS MKLB :

Sur ce site, différentes rubriques sont accessibles :

- Accueil
- Présentation
- Actualités
- Les actions
- Installation exercice
- Partenaires
- Boîte à outils

REALISATION D'UN KAKEMONO

L'URPS MKLB a investi dans deux kakemonos en 2018 afin de promouvoir l'image de l'URPS MKLB lors d'événements publics.

Ce support de communication informe notamment sur les missions et les coordonnées de l'URPS MKLB.

Dans la rubrique boîte à outils, on y retrouve notamment :

- Un mémo sur la prescription de Masso-Kinésithérapie
- Un document d'information sur les organismes professionnels des MKL
- Un guide sur les aides pour les professionnels de santé libéraux en Bretagne
- Un guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé
- Un guide sur « l'essentiel de la CPTS »
- La lettre d'intention article 51 relative au projet de plateforme régionale de gardes respiratoires.



La Commission Exercice

En 2018, les 4 membres élus de la commission exercice ont travaillé sur un document d'information relatif aux organismes professionnels des MKL (Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux).

Ce document est destiné à appréhender la place et les missions :

- Des syndicats ;
- De l'URPS MKLB ;
- Ainsi que de l'Ordre MK.

Ce document a été transmis en version papier à l'ensemble des MKL bretons, il est également téléchargeable gratuitement sur le site internet de l'URPS MKLB (boîte à outils).

Il a également été partagé sur les réseaux sociaux et repris par d'autres URPS.

Organismes Professionnels des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux (MKL)			
	Syndicats Professionnels Représentatifs MKL (FNML, COOMK, CFP et URPS MK)	URPS MKL (Union Régionale des Professionnels de Santé Masso-Kinésithérapeutes Libéraux)	Ordre MK (Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux et Massages)
Définitions	Groupements professionnels pour la défense des intérêts professionnels, communs et individuels des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux.	La loi n° 833 du 13 Octobre 2009 dite "Loi relative à la profession de masseur-kinésithérapeute" a créé en 2009 les URPS ou "Unions Régionales des Professionnels de Santé" et a permis à ces professionnels de constituer des organismes professionnels au sein de leur pays.	«...Compétence, à laquelle la loi délègue les membres d'une profession constituée à adhérer, pour les représenter auprès des pouvoirs publics, en leur au respect des règles professionnelles, et assurer la discipline interne...»
Missions	Négociation conventionnelle et gestion des litiges avec les Caisses de Sécurité Sociale.	Participe à l'organisation de l'offre de soins régionale, au développement des pratiques de communication, au développement professionnel continu...	Assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession de Masseur-Kinésithérapeute.
Principaux interlocuteurs	CSP National des COOMKs CSP Régionale : CPNAL, M2KLN, CSP Départementale : CPNAL, M2LA...	Régionaux : ARS, Préfectures, CSDA, Départements : CAJ, CTS, MAJL, Territoriaux : JTA, CTS, MAJL.	Via COOMK : Libéraux de la Santé... Via COOMK : ARS, CPNAL, Préfecture... Via COOMK : CPNAL, usagers, MKL...
Achévements	Facultative mais, règlement contractuel +14 (Contrat d'Association Agé de 20 à 21 (2015-2016))	Obligatoire via URPSAF (Obligation de Sécurité Agé de 20 à 21 (2015-2016))	Obligatoire via COOMK (Calculer l'adhésion Agé de 20 à 21 (2015-2016))
Dans votre pratique quotidienne, quel organisme contacter ?			
Je m'installe / Je déménage.	✓	✓	✓✓✓
J'ai un litige avec les Caisses de Sécurité Sociale (ou... Indus).	✓	✓	✓
Je souhaite donner mon avis sur les futures évolutions conventionnelles.	✓✓✓	✓	✓
Je souhaite devenir élu de l'URPS MKLB.	✓✓✓	✓	✓
Je souhaite participer à un regroupement pluriprofessionnel (nouveaux modes d'exercice).	✓	✓	✓
Je souhaite participer à la permanence et à la continuité des soins (soin : gardes respiratoires).	✓	✓	✓
Je souhaite améliorer la coordination avec les autres Professionnels de santé.	✓	✓	✓
Je désire ouvrir une Messagerie Professionnelle Sécurisée.	✓	✓	✓
Je me fais agresser dans l'exercice de ma profession, ou je me sens en souffrance dans mon exercice (abusivement, harcèlement, problème financier ou de santé...).	✓	✓	✓
J'ai un litige avec un patient, un MKL ou un professionnel de santé.	✓	✓	✓
Je signe un contrat (Association, bail, collaboration, remplacement, salaire, SCI, SCP...).	✓	✓	✓✓✓
Je désire créer un site internet ou installer une plaque professionnelle supplémentaire.	✓	✓	✓✓✓
Je souhaite installer une enseigne professionnelle conforme à la réglementation.	✓	✓	✓✓✓
	✓	✓	✓✓✓

La Commission Respiratoire

L'URPS MKLB a initié en 2017 un projet de mise en place d'une Plateforme Régionale de Gardes Respiratoires. Ce projet vise à soutenir, développer, organiser et augmenter la visibilité de l'offre de soins en Masso-Kinésithérapie. La Plateforme est à destination des professionnels de Santé, des établissements de santé et des patients ayant besoin de soins d'urgence, les week-ends et les jours fériés.

Il contribuera également à favoriser le développement de nouveaux systèmes de garde dans les secteurs non pourvus et renforcer la permanence des soins en ville.



Concrètement, il s'agit de proposer dans les 21 pays bretons, des gardes en Masso-Kinésithérapie les Week-ends et les jours fériés. La plateforme régionale de garde respiratoire s'adressera potentiellement à toute la population bretonne (3.3 millions d'habitants) et plus particulièrement aux patients souffrant de pathologie respiratoire (Bronchiolite, Bronchite asthmatique et autres pneumopathies).

En pratique, un numéro de téléphone unique pour toute la région Bretagne serait mis à disposition des professionnels de santé, des établissements de santé, des institutions et du grand public. En fonction de sa localisation géographique du patient, le serveur vocal proposera de mettre en relation l'utilisateur avec l'un des 3 MKL de garde les plus proches de son domicile.

L'URPS MKLB s'appuie sur l'expérimentation de la garde de Brest financée depuis 2004 par l'ARS Bretagne.

Travaux réalisés en 2018 :

- Réflexion et élaboration du process de la plateforme
- Devis auprès de prestataires pour évaluer le coût de mise en place de la plateforme (serveur téléphonique, site extranet, communication...)
- Envoi d'une lettre d'information à l'ensemble des MKLB présentant le projet de plateforme régionale (objectifs, modalités d'organisation et de communication, financement, calendrier, indicateurs d'évaluation)
- Présentation du projet auprès des partenaires institutionnels (ARS, CPAM, COPIL inter URPS, Fédération Hospitalière de France...)
- Rédaction d'une lettre d'intention article 51 « Innovation en santé » pour répondre à un appel à projet national permettant l'attribution de financements expérimentaux.
- Dépôt de la lettre d'intention article 51 auprès de l'ARS Bretagne en juillet 2018

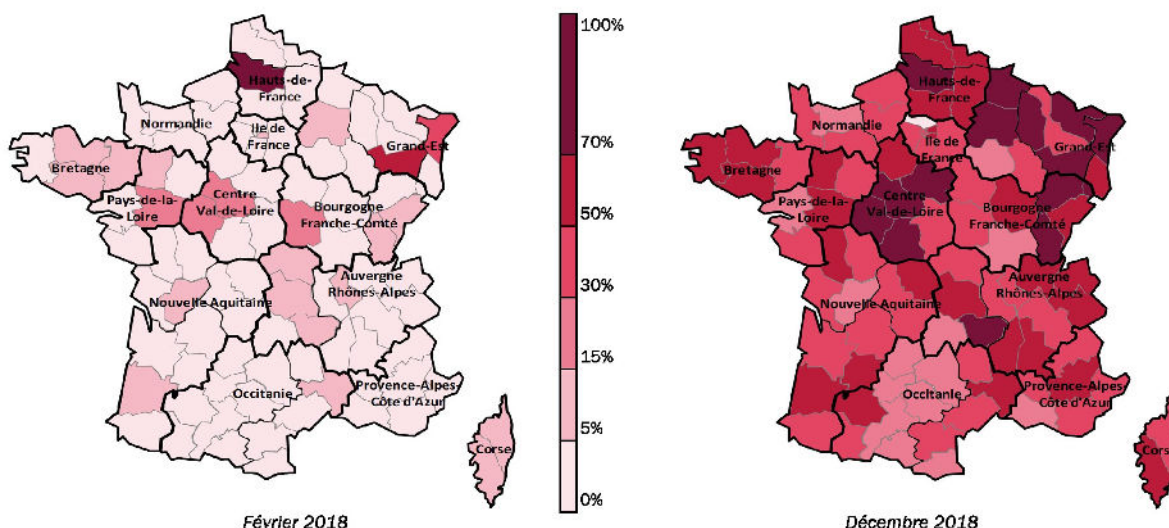
Après un refus en octobre 2018 concernant l'éligibilité de notre projet à l'article 51, l'ARS Bretagne a finalement souhaité nous accompagner dans l'élaboration de cette expérimentation.

La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)

Depuis début juillet 2018, le Masseur-Kinésithérapeute a l'obligation de posséder une messagerie sécurisée de santé (MSS). Son utilisation permet de sécuriser les échanges de données de santé entre Professionnels de Santé.

L'URPS MKLB encourage et propose à chaque Masseur-Kinésithérapeute Libéraux Bretons de créer facilement et gratuitement une messagerie sécurisée de santé depuis son site internet.

Une fois la messagerie créée, il faudra veiller à la déclarer à la CNIL.



Taux d'équipement en Messageries Sécurisées de Santé MSSanté
des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux

Source ASIP Santé

INTERVENTIONS DE L'URPS MKLB à L'IFMK de BREST

L'intervention du 20 Septembre 2018 devant les étudiants de 4ème année (K4) de l'IFMK de BREST aura été l'occasion d'informer et d'échanger sur les rôles, les missions et les projets de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne (URPS MKLB).

Notre URPS a également participé, le 19 Octobre 2018, au Forum organisé par l'IFMK de BREST: il s'agissait pour les étudiants K4 d'élaborer, en groupe, un projet professionnel et de le confronter au professionnels présents.



SALON REEDUCA 2018

L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne était présente sur le stand des URPS au Salon Rééduca les 25-26-27 Octobre 2018 à Paris (Porte de Versailles).

Ce moment privilégié permet aux différentes URPS MKL de venir à la rencontre de leurs mandants. C'est aussi l'occasion de retrouver des élus URPS pour échanger sur les projets et mutualiser les expériences dans l'intérêt de notre profession.



1ier Congrès national des URPS MK L

Le premier congrès national des URPS MK libéraux a été organisé à LYON, les 12 et 13 avril 2018 par l'URPS MK Auvergne-Rhône-Alpes (ARA).

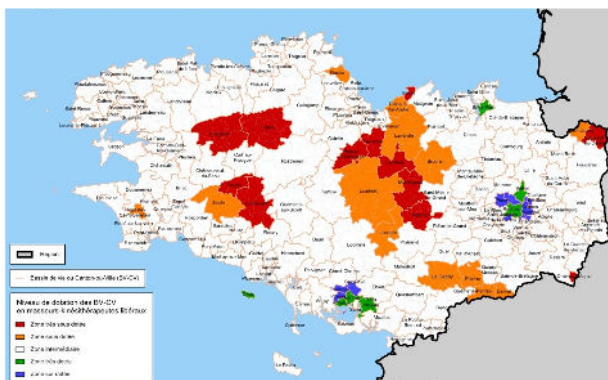
9 URPS MKL (ARA, Bourgogne, Bretagne, Grand-Est, Haut-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) étaient représentées.

Chaque URPS a présenté les actions réalisées sur son territoire permettant ainsi la mutualisation des projets. Les thématiques relatives à la e-santé, le ROR et la garde respiratoire ont été abordées lors de ces journées.

Cet événement national sera reconduit chaque année dans une région différente.



Révision du zonage MK



L'URPS MKLB a participé au groupe de travail régional (GTR) permettant la réactualisation du zonage des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne.

Le Directeur Général de l'ARS Bretagne a officialisé le nouveau Zonage le 21 Décembre 2018.

Les territoires Bretons sont classés suivant 5 catégories:

- Zone surdotée
- Zone très dotée
- Zone intermédiaire
- Zone sous dotée
- Zone très sous dotée

Ce zonage détermine principalement:

- Les **zones sous-dotées** et **très sous-dotées** qui donneront droit à des mesures incitatives à l'installation .
- Les **zones surdotées** dans lesquelles les installations seront limitées et autorisées sous certaines conditions.

Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)

Le ROR est un outil numérique accessible en ligne ; il est destiné à aider les professionnels de santé à connaître en temps réel l'offre de soins régionale afin d'améliorer la qualité du parcours de soins des patients. En 2018, seules les structures sanitaires sont en cours d'intégration.

Le recensement sera étendu ultérieurement à l'offre médicosociale, social et à l'ambulatoire.

L'URPS MKLB s'engagera dans ce process dès que les conditions d'intégration des libéraux seront favorables et ce, afin d'améliorer le repérage et la visibilité de l'offre de Masso-kinésithérapie sur la région Bretagne.

Prendre soins de la Santé des soignants

Le syndrome d'épuisement professionnel peut toucher les Masseurs-Kinésithérapeutes. De nombreux confrères sont épuisés pour diverses raisons : surmenage professionnel, problèmes personnels...

L'URPS MKLB soutient les associations AAPMS (Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et Soignants) et SPS (Soins aux Professionnels en Santé) qui permettent d'aider et d'orienter les Masseurs-Kinésithérapeutes en difficulté pour trouver une réponse adaptée à leur situation.

Ces plateformes gratuites, préservant l'anonymat, sont à disposition (24h/24 et 7j/7) de l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

Moi(s) sans tabac

Moi(s) sans tabac est un défi collectif visant à inciter les fumeurs à s'engager dans une démarche d'arrêt du tabac. Les fumeurs bénéficient d'un accompagnement à travers des actions de communication et de prévention de proximité.



L'URPS MKLB soutient cette action et s'est engagée à sensibiliser les professionnels de santé sur cette thématique de santé publique.

Les Partenariats avec les Organismes de Formation Continue

Des conventions de partenariat ont été signées avec des organismes de formation continue en kinésithérapie et l'URPS MKLB. Elles ont pour objectif :

- De sensibiliser les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux à l'importance et l'obligation triennale du développement professionnel continu (DPC) en favorisant l'accès aux informations concernant les offres de formations
- D'informer et d'éclairer les MKL sur les missions et projets de l'URPS MKLB.

En 2018, trois nouveaux partenariats ont été formalisés avec :

- le Collège des Hautes Etudes en Médecine (CHEM)
- l'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie de Rennes (IFPEK)
- Kiné Ouest Prévention (KOP)



Représentation dans les Instances

Les élus URPS participent à la représentation des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux dans les différentes instances régionales et territoriales.

Instances régionales de la Démocratie Sanitaire

CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Bretagne est un lieu d'expression des acteurs de santé et des usagers.

Elle constitue une voie privilégiée pour recueillir les aspirations et les besoins en matière de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et participer ainsi à l'élaboration et la mise en place du Projet Régional de Santé.

COMMISSION PERMANENTE

Cette commission exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA, et coordonne les quatre commissions spécialisées listées ci-dessous.

L'URPS MKLB ne siège pas dans cette commission.

CSOS

La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) est une instance de réflexion éthique et d'évaluation de la politique régionale d'organisation des soins. Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins dans ses volets hospitalier et ambulatoire.

CSP

La Commission Spécialisée Prévention prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention. Elle peut également formuler des propositions sur la politique régionale en matière de prévention.

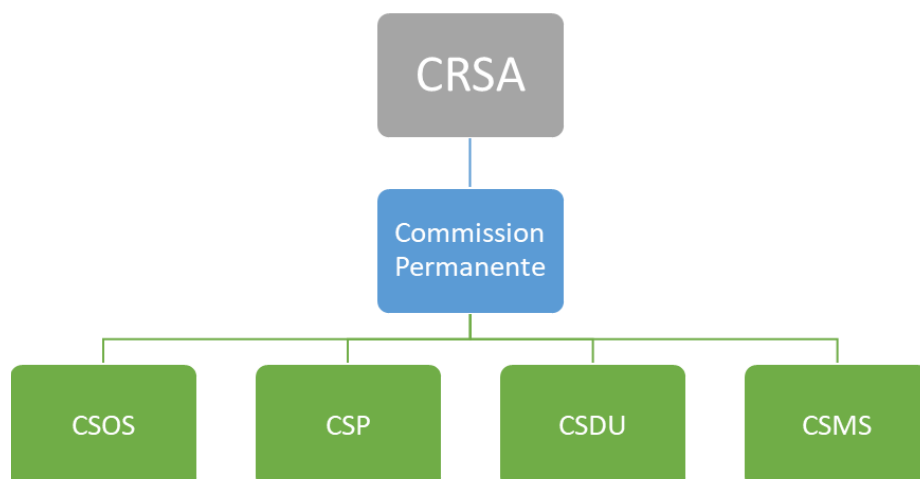
CSDU

La Commission Spécialisée Droits des Usagers est chargée d'élaborer avec les autres commissions, un rapport pour évaluer les conditions dans lesquelles les droits des usagers sont respectés.

L'URPS MKLB ne siège pas dans cette commission.

CSMS

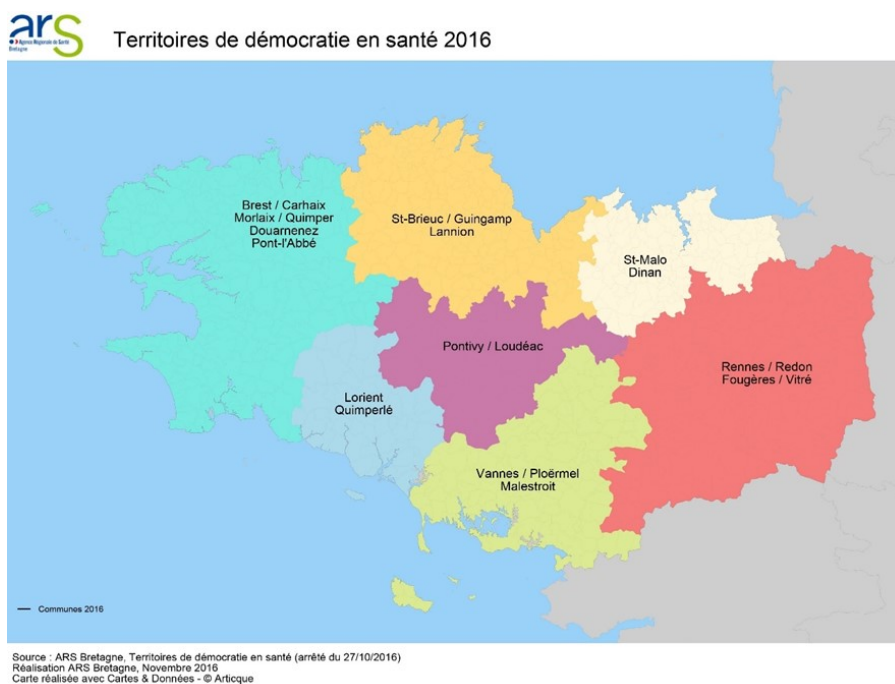
La Commission Spécialisée du Médico-Social donne un avis sur le projet de schéma de l'organisation médico-sociale et sur l'élaboration et l'actualisation du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).



Instances territoriales de la Démocratie Sanitaire

CTS

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), au nombre de sept, s'inscrivent dans une volonté de développement de la démocratie en santé. Ils constituent une véritable instance de débats, de concertations et de réflexions partagées au service des acteurs du système de santé et des usagers en proximité à partir d'une identification des spécificités des 7 territoires de santé.



Les Organisations Territoriales

PTA

Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) apportent un soutien aux professionnels de santé qui sont confrontés à des prises en charge de patients dits « complexes ». Leur travail se fait en collaboration avec le secteur social et médico-social.

Référencement des PTA opérationnelles ou en cours de constitution en 2018 :

- PTA Appui Santé Nord Finistère
- PTA Appui Santé du Pays de Fougères
- PTA Cap Santé Trégor
- PTA Appui aux professionnels de santé (Vannes-Muzillac)
- PTA de Quimper
- PTA de Lorient—Quimperlé
- PTA de Guingamp
- PTA de Saint-Brieuc
- PTA de Saint-Malo—Dinan
- PTA du Pays de Rennes
- PTA du Pays de Brocéliande

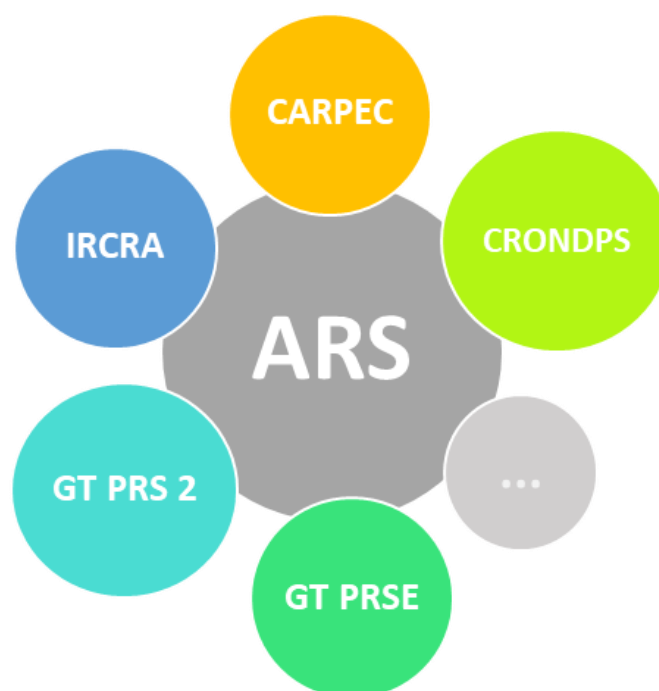
Autres Instances et Groupes de travail

CARPEC

La Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC) suit l'avancée des projets d'exercice coordonné des acteurs de terrain et donne son avis en cas de demande de financement.

CRONDPS

Le Comité Régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé rassemble les données harmonisées nécessaires aux analyses régionales relatives de la démographie des professionnels de santé, à leur implantation sur les territoires, à leurs modes d'exercice (pluriprofessionnel ou non) et à l'accès aux soins.



Le Projet Régional de Santé 2018 - 2022 (PRS 2)

Dans le cadre de la rédaction du Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS 2), l'Agence Régionale de Santé (ARS) a mis en place plusieurs instances de concertation et d'expertise professionnelles appelées « GTR » (Groupes Thématiques Régionaux).

Les élus de l'URPS MKLB se sont investis dans les travaux du PRS.

Ils ont participé aux groupes de travail suivants :

- Groupe de travail organisation des soins de proximité
- Groupe de travail HAD (Hospitalisation à domicile)
- Groupe de travail maladies cardio-vasculaires – AVC
- Groupe de travail maladies chroniques
- Groupe de travail démographie des professionnels de santé

Le PRS 2 a été publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 29 juin 2018.

GTR PRSE

L'URPS MKLB a été associée à la rédaction et au comité de pilotage du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE). Initié en 2017, ce plan se déroule jusqu'en 2021.

IRCRA

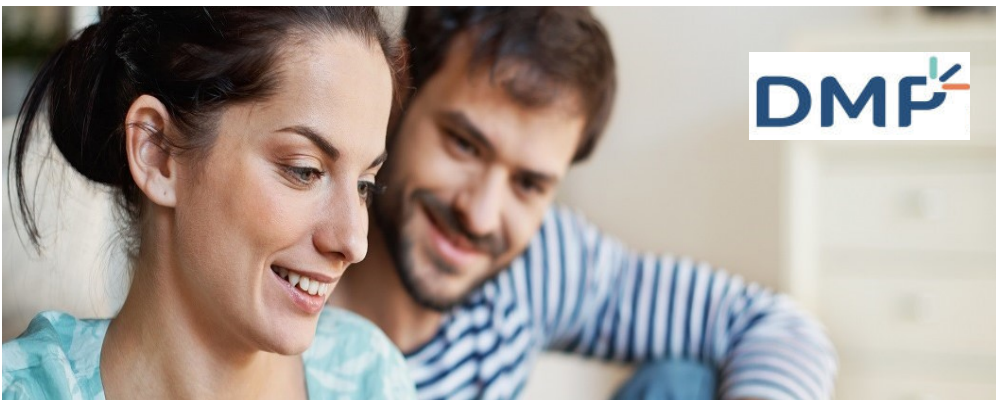
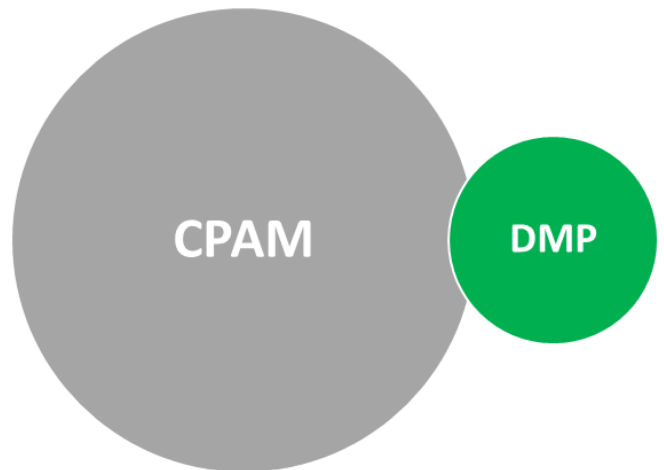
L'Instance Régionale de Concertation du Règlement Arbitral étudie la demande d'adhésion au règlement arbitral des maisons de santé mono-sites ou multi-sites.

DMP

Face aux défis que représentent notamment le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques, le Dossier Médical Partagé (DMP) est un outil qui permettra d'améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins pour tous.

Véritable carnet de santé informatisé et sécurisé, il contiendra les informations que les professionnels de santé auront jugé utiles à partager (compte-rendu d'hospitalisation, volet médical de synthèse produit par le médecin traitant, compte-rendu de consultation chez un spécialiste...).

Le déploiement national du DMP a eu lieu en octobre 2018.



CRSMSP

Le Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé Pluridisciplinaires réunit les institutions publiques, ainsi que les représentants des professionnels de santé libéraux. Les aides financières qui résultent de ce comité de sélection sont conditionnées à la validation du projet de santé par l'ARS, elles ne concernent que la partie immobilière des projets.

le projet régional de santé 2018 - 2022 a été publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 29 juin 2018.

L'Interprofessionnalité

L'Inter-URPS

Le COPIL Inter-URPS

Le comité de pilotage inter-URPS réunit, tous les premiers mardi du mois, les URPS Biologistes, Chirurghiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues et Pharmaciens de façon à mener des projets communs et innovants avec une réflexion pluriprofessionnelle.



La journée Inter-URPS :

« Numérique et santé : libérons les échanges »

La journée inter-URPS bretagne s'est déroulée le 22 mars 2018 à Quimper. Elle a rassemblé environ 50 élus autour des outils numériques en santé.

La journée a débuté par une présentation sur l'environnement numérique en santé.

Des exemples d'outils numériques ont ensuite été présentés par catégorie :

- Orientation : le ROR et INZEE.CARE
- Coordination : Plateforme Hospiville, Application de télé-coordination
- Télé-expertise : Sterenn

Puis dans le cadre du développement de l'Application « Sterenn », il a été proposé aux élus de participer à différents ateliers pour recueillir les attentes et les informations indispensables à recueillir pour effectuer des actes de télé-expertise.

Un film vidéo retrace les moments forts de cette journée inter-URPS 2018.

Enfin, une clé USB avec plusieurs documents d'information a été remise à chaque participant, dont un memento sur les outils numériques.



Les projets de l'Inter-URPS

Thrombose et cancer

Les URPS Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, le Réseau Régional de Cancérologie OncoBretagne, les CHU de Brest et de Rennes, le CHG St Briec, le Département de Médecine Générale de la Faculté de Brest, le GETBO et le CIC-INSERM participent à un projet institutionnel territorial de santé publique sur le thème « Thrombose et Cancer en Bretagne ».

Ce projet a pour objectif d'améliorer le parcours de soins du patient dans le cadre de sa prise en charge autour de cette thématique par les différents professionnels de santé du secteur hospitalier et libéral. Plusieurs actions ont été définies et mises en place.

Des soirées d'informations pluriprofessionnelles à destination des professionnels ont été organisées en 2018 sur la région Bretagne. Un élu de l'URPS MKLB a participé à l'animation de ces temps d'information.

Challenge mobilité

Le projet « *Challenge mobilité Bretagne* » porté et financé par le Copil inter-URPS, doit faciliter auprès d'équipes de soins primaires (ESP) volontaires, la coordination de proximité grâce à l'utilisation d'une application mobile sécurisée permettant des actes de télémédecine et des discussions instantanées sécurisées.

Le Challenge mobilité Bretagne permettra ainsi l'évaluation de différentes solutions mobiles.

Article 70

Depuis 2012, le pôle de santé libéral et le centre hospitalier local de Saint-Méen-le-Grand ont été retenus pour participer à l'expérimentation de l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui vise à une meilleure organisation et coordination du parcours de santé des personnes âgées. Il s'agit notamment de prévenir les recours évitables à l'hospitalisation et de coordonner les soins en sortie d'hospitalisation.

L'URPS MKLB participe aux Comité de pilotage Article 70.

Pied diabétique

L'URPS Pédicures-Podologues de Bretagne s'est engagée dans l'élaboration d'un protocole sur la prise en charge pluriprofessionnelle des plaies du pied diabétique concernant les patients en situation complexe.

Ce projet de protocole s'appuie sur l'expérience du réseau diabète 35, il est élaboré en collaboration avec les URPS podologues, médecins, infirmiers, pharmaciens et masseurs-kinésithérapeutes libéraux de Bretagne, des hospitaliers spécialisés et les associations de patients.

PAERPA

Dispositif visant à améliorer le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie.

L'expérimentation PAERPA en Bretagne est menée sur trois territoires : le Pays de Rennes, le Pays des Vallons de Vilaine et le Pays de Brocéliande.

L'analyse des éléments du diagnostic quantitatif met en évidence six axes de travail :

- Le repérage des facteurs de risques de la perte d'autonomie et des signes de fragilités à domicile pour les personnes âgées et leurs aidants
- L'organisation de l'entrée en établissement de santé
- L'organisation du retour à son lieu de vie (domicile ou institution) / le risque de ré-hospitalisation
- L'accès aux soins
- L'accompagnement médico-social / Le lien santé-social
- Les affections psychiatriques chez la personne âgée



Un plan d'actions pour l'année 2018 a été défini, dont l'organisation d'une formation sur le repérage de la fragilité, à destination des professionnels de santé libéraux et des acteurs du domicile.

PAF (Personne Agée Fragile)

L'expérimentation porte sur la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées de plus de 70 ans, au domicile.

Ce projet vise à rassembler les professionnels de santé de proximité afin de prévenir au plus tôt les risques de fragilités et anticiper leurs conséquences, facteurs de dépendance chez les personnes âgées.

La première phase de l'expérimentation s'est déroulée de décembre 2016 à Juillet 2018 sur trois territoires bretons :

- la Communauté de communes du Pays de Matignon (Côtes d'Armor)

- le Pays d'Auray (Morbihan)
- et Brest Métropole (Finistère).

Des outils ont été mis à disposition des professionnels participant au projet afin de mieux repérer les situations de fragilité.



L'évaluation de la 1ère phase a conduit à la poursuite de l'expérimentation au sein d'Equipes de Soins primaires ou de Maisons de santé pluridisciplinaires.

Ces équipes disposeront d'un soutien et de moyens adaptés (formations, méthodologie...) pour réaliser les repérages et évaluations.

Un appel à manifestation est en cours de rédaction.

BPCO

« UNANIME » est un projet de recherche expérimenté dans le Finistère depuis juin 2017. Il est porté par les URPS Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins et Pharmaciens de Bretagne et le CHRU de Brest. Ce projet est également soutenu par l'Institut Archipel, l'association de Perfectionnement des Pneumologues Libéraux de Bretagne et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne.

Son objectif est de repérer précocement les patients atteints de la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO).

40 professionnels de santé du Finistère ont été formés et équipés pour le repérage des premiers signes de BPCO. La mesure du souffle permet de dépister une potentielle BPCO et de définir l'âge pulmonaire du patient.

Le professionnel juge alors de la pertinence d'orienter ce dernier vers son médecin traitant. Le pneumologue sera amené, dans un second temps, à confirmer ou non le diagnostic de la BPCO. Une évaluation sera conduite fin 2018 avec pour objectif une généralisation à l'ensemble de la région après étude des résultats.

Soirées vaccination



A l'initiative des URPS infirmiers et médecins, cinq soirées sur la vaccination ont été organisées en 2018 à Brest, Belle-Ile-en-Mer, Rennes, Saint-Brieuc, et Vannes.

Elles étaient à destination des professionnels de santé libéraux (chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes, orthophonistes...).

7 experts de différents centres hospitaliers bretons, Infectiologues et Microbiologistes ont participé à l'organisation et à l'animation des soirées.

Les thématiques suivantes ont été abordés :

- La couverture vaccinale et l'état des lieux en Bretagne
- Les enjeux scientifiques et citoyens
- Les nouvelles recommandations et obligations
- Les maladies chroniques et vaccinations : qui peut vacciner ?
- Vaccination comment en parler aux patients ?
- Intervention d'experts et partages d'expériences

Formation PACTE de soins primaires

L'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) met en œuvre un programme de formation et d'appui destiné aux coordonnateurs d'équipes de soins primaires, en partenariat avec la Haute Autorité de Santé (HAS), la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS), l'ARS, les URPS et l'Association GECO LIB.

Ce programme vise à :

- soutenir l'émergence de la fonction d'animation-management des équipes de soins primaires, en appui aux leaders professionnels,
- favoriser les pratiques pluriprofessionnelles et l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservie,
- contribuer à la pérennisation des équipes de soins primaires.

L'URPS MKLB a soutenu l'organisation de cette formation.

Déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de santé (CPTS)

Le 18 septembre 2018, le président de la République dévoilait 10 mesures phares de la stratégie de transformation du système de santé dans le plan « Ma santé 2022 ». Le déploiement des CPTS fait partie des priorités.

La CPTS constitue un cadre de coopération des acteurs de santé à l'échelle d'un territoire.

Elle est mise en œuvre à l'initiative des professionnels, et en premier lieu les professionnels de ville, pour organiser les liens entre les acteurs libéraux, hospitaliers, médico-sociaux et sociaux. Elle vise à mieux répondre aux besoins de santé d'un territoire et concourt à l'amélioration des prises en charge de la population.

En COPIL INTER URPS, l'URPS MKLB participe à la définition de la politique régionale de déploiement des CPTS et d'accompagnement des professionnels de santé libéraux.



Les URPS et l'ARS Bretagne, avec l'Association GECO LIB ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un guide régional « L'Essentiel de la CPTS ».

Il vise à fournir des éléments méthodologique à l'élaboration et la mise en œuvre d'une CPTS à destination des professionnels de santé bretons.

Le 15 Novembre 2018, les URPS et l'ARS de Bretagne ont officiellement lancé la politique d'accompagnement des CPTS, lors d'une conférence de presse.



L'Association GECO Lib'



GECO Lib' est une association financée et portée par les URPS de Bretagne.

Elle accompagne les professionnels de santé libéraux souhaitant s'associer dans un exercice coordonné et de développer de nouvelles prises en charge pour les patients.

Une chargée de développement a été recrutée en mai 2018, Lucie SOUFFOIS.

L'association apporte des outils, des compétences, des espaces d'échanges et un apprentissage partagé, permettant aux professionnels de structurer l'exercice coordonné.

La facilitation est un accompagnement réalisé par un professionnel de santé libéral et un chargé de mission dépêché par GECO Lib'.



Très concrètement, il s'agit d'être dans une démarche de co-développement avec les acteurs du territoire.

Cette approche permet de pouvoir:

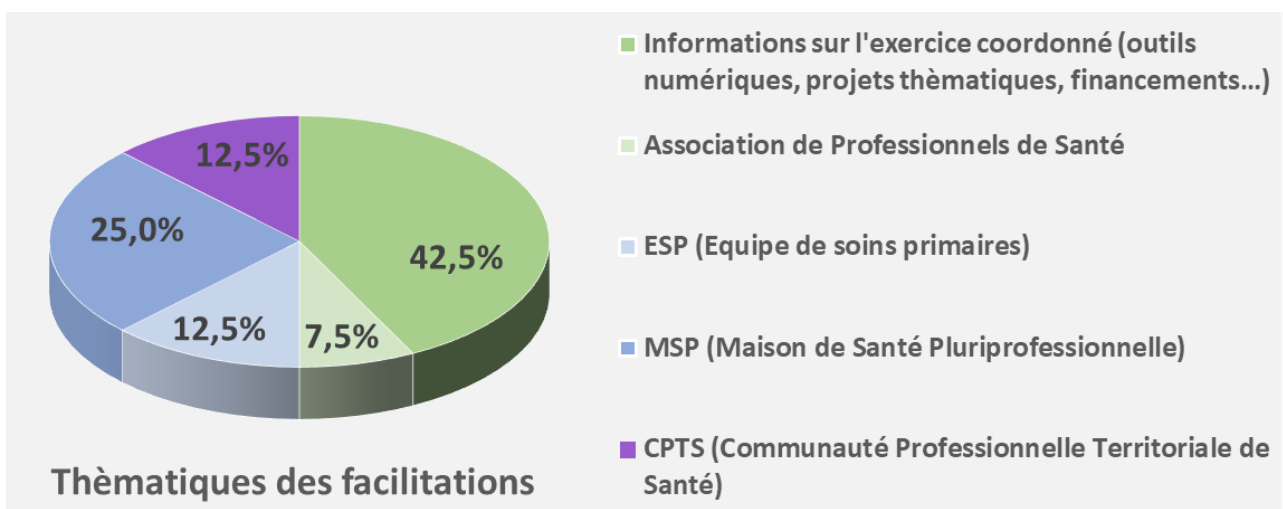
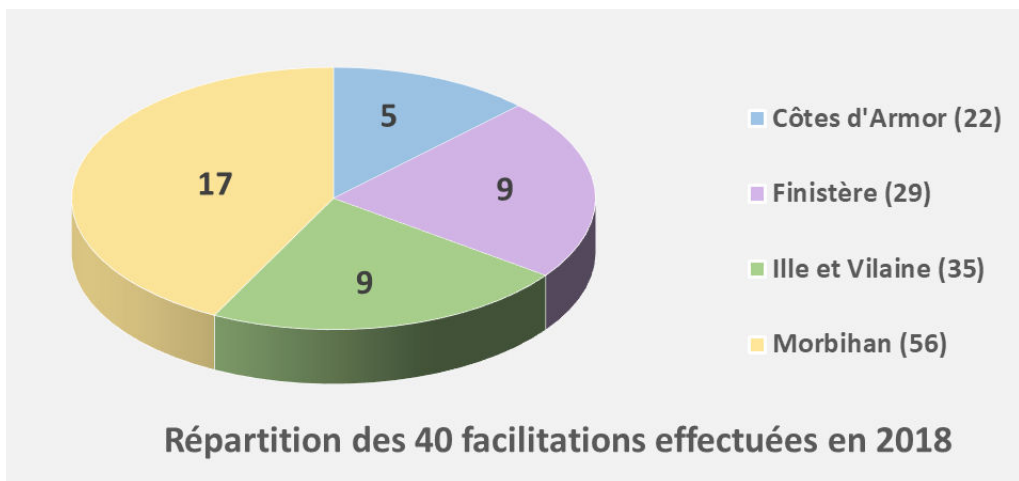
- Les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur projet afin de répondre au mieux aux besoins ressentis par ces professionnels de santé.
- Les informer sur les différents dispositifs de coordination possibles, les sources de financement et les modalités d'accompagnement à partir d'une information éclairée, objective et actualisée.
- Les accompagner dans la méthodologie de mise en œuvre de leur projet.
- Leur apporter l'expérience et l'expertise de GECO Lib' qui découlent des projets existants.

Activité 2018 de Géco Lib

En 2018, 4 Conseils d'Administrations, 4 comités techniques, 2 réunions de bureau et 1 Assemblée Générale ont été organisés.

Les équipes de Facilitateurs de Géco Lib ont accompagné 40 équipes de professionnels de santé sur le territoire Breton.

L'équipe de l'URPS MKLB participe à la démocratie interne, aux facilitations et aux événements divers organisés par GECO LIB.



Rencontres Annuelles de Geco Lib



L'URPS MKLB a assisté le 9 octobre 2018 aux rencontres annuelles GECO LIB, au programme :

- Retours d'expériences de facilitateurs
- Prévenir la broncho pneumopathie chronique obstructive
- Lien ville/hôpital fluidifié pour prévenir les hospitalisations chez les personnes âgées
- Table ronde « construction d'une identité collective dans les projets d'exercice coordonné ».

<p>MOT D'ACCUEIL Dr Labarthe, président de GECO Lib'</p>
<p>RETOURS D'EXPERIENCES DE FACILITATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yveline CANN, Infirmière • Valérie BERTRAND, Infirmière • Hubert LE HETET, Médecin Anesthésiste <p>PRESENTATION DE LA CHARTE DU FACILITATEUR</p>
<p>PREVENIR LA BRONCHO PNEUMOPATHIE CHRONIQUE OBSTRUCTIVE <i>Comment tendre vers l'approche populationnelle ? Quelles ressources nécessaires ? Quels freins ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dr Eric HENRY, Tristan MARECHAL, initiateurs du projet de CPTS d'Auray
<p>PAUSE</p>
<p>LIEN VILLE/HOPITAL FLUIDIFIE POUR PREVENIR LES HOSPITALISATIONS CHEZ LA PERSONNE AGE <i>Quelles initiatives dans une région voisine - Retours d'expérience de la CPTS du Sud Lochois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gisèle GRAVIER, coordinatrice de la CPTS du Sud Lochois, région centre Val de Loire
<p>TABLE RONDE « Construction d'une identité collective dans les projets d'exercice coordonné »</p> <ul style="list-style-type: none"> • François-Xavier SCHWEYER, Sociologue, EHESP • Bernard GAILLARD, Président Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne • Fedo LE GAL, infirmière, association Ty MobiETP • Gisèle GRAVIER, coordinatrice de la CPTS du Sud Lochois, région centre Val de Loire



Rédaction et mise en page:
Virginie MORIN, Olivier DARTOIS

Comité de lecture :
Elus de l'URPS MKLB



Réalisation : URPS MKLB

Novembre 2019